

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 981

25 mai 2007

SOMMAIRE

A Beta S.à r.l.	47072	MCW Lux S.à r.l.	47047
Arnoldy International Telecom Luxembourg S.A.	47062	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.	47046
Avant Invest S.A.	47047	MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.	47061
Bazille Investment S.A.	47045	MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	47071
BCEE Ré	47071	Midbal Immo S.A.	47046
Belworx S.A.	47070	Midbal Immo S.A.	47046
Cadmo S.A.	47045	Netra S.A.	47062
CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Financement, d'Investissement et de Placement	47047	Noel 1927 S.A.	47073
Coller Iberica I S.à r.l.	47070	Orphee S.A.	47073
Distri Ré	47071	Pissaro Investment S.A.	47045
Dreier S.à r.l.	47043	Polar Stars Group S.A.	47046
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih	47053	Repco 10 S.A.	47086
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir	47048	Repco 13 S.A.	47084
Euro-Fina S.A.	47047	Repco 15 S.A.	47079
Financière de l'Ouest S.A.	47075	Repco 22 S.A.	47075
Gem Holding S.A.	47088	Repco 24 S.A.	47081
GH TE S.à r.l.	47042	Rivage Holding S.à r.l.	47072
GlobeOp Financial Services S.A.	47077	Ruala Invest S.A.	47071
Holding Erre S.A.	47061	Sostherne Investments S.à r.l.	47042
Il Piccolo Mondo s.à r.l.	47070	Synergy Pro-Motor	47042
Inapa Luxembourg S.A.	47074	Tane Holding S.à r.l.	47053
KSR Luxembourg S.A.	47048	TMF Group Holding Luxembourg S.A.	47074
LBP Luxco S.à r.l.	47074	Tolosa Holding S.à r.l.	47062
Limpiar S.à r.l.	47073	Toras S.A.	47072
MagnaChip Semiconductor S.A.	47061	Valletta S.A.	47061
Malzanini S.à r.l.	47043	World Project Sàrl	47045
		Yellow Insurance S.A.	47053

GH TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.190.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

M. Torbick.

Référence de publication: 2007045095/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06388. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Synergy Pro-Motor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.095.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette mention remplace la version que nous déposée le 2 novembre 2005 au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045096/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05232. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Sostherne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.611.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 juillet 2005:

- Ancienne situation associés:

	Parts sociales
VHI GROUP N.V.	22
VH INTERNATIONAL N.V.	3
Total	25

- Nouvelle situation associés:

	Parts sociales
ANSUTO N.V.	22
VH INTERNATIONAL N.V.	3
Total	25

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour SOSTHERNE INVESTMENTS S.à r. l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007045190/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Dreier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 45.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour DREIER S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007045105/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06469. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Malzanini S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.
R.C.S. Luxembourg B 125.537.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben am zweiten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Andreas Malzanini, Fliesenlegermeister, geboren am 28. Januar 1966, in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Illexweg 4.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung exklusiver Fliesenarbeiten.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MALZANINI S.à r. l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR), welche durch den vorgenannten Herrn Andreas Malzanini, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat der Kompärent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Kompärent ausdrücklich anerkannt hat.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Herr Andreas Malzanini, Fliesenlegermeister, geboren am 28. Januar 1966, in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Ilexweg 4, ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Malzanini, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2007, REM 2007/463. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007045939/5770/93.

(070044403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

World Project Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour WORLD PROJECT Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007045106/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06477. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pissaro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.928.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045108/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Bazille Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045110/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Cadmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.227.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 17 janvier 2007 que Monsieur Vincent Cormeau employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet au 31 janvier 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007045213/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Polar Stars Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045111/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Midbal Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.664.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045113/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Midbal Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.664.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045115/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

—
Extrait des résolutions des associés du 6 mars 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'Assemblée a nommé Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 6 mars 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong.

Pour MGP JAPAN CORE PLUS LLC HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007045184/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Financement, d'Investissement et de Placement, Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 60.049.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045116/3220/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00597. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 20.882.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007045117/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03865. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

MCW Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.512.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007045118/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Avant Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.797.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007045153/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06736. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.597.

La société a été constituée suivant avec notarié de Maître Alphonse Lentz reçu en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 216 du 20 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007045126/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05481. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

KSR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.517.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

KSR HOLDING A/S, société de droit danois, avec siège social à Ostergade 16, 1100 Copenhague, Danemark, ici représentée par Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KSR LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 310 (trois cent dix) actions sont souscrites comme suit:

KSR HOLDING A/S, prénommée: Trois cent dix actions 310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Joseph Treis, avec adresse professionnelle à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, né à Luxembourg, le 12 mars 1950;
 - b) Madame Diane Sauerwein, avec adresse professionnelle à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, née à Luxembourg, le 24 octobre 1968;
 - c) Mademoiselle Christiane Schreiber, avec adresse professionnelle à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, née à Luxembourg, le 1^{er} novembre 1967.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

KSR HOLDING A/S, a Danish Company, having its registered office in Ostergade 16, 1100 Copenhagen, here represented by Mr Joseph Treis, expert-comptable, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of KSR LUXEMBOURG S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director will preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on 31st day of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday of the month of June at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder. Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. It shall determine the appropriation and distribution of net profits. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2007
2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the 310 (three hundred and ten) shares are subscribed as follows:

KSR HOLDING A/S, prenamed: three hundred and ten shares 310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Joseph Treis, residing professionally in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, born in Luxembourg, on the 12th of March, 1950.
 - b) Mrs Diane Sauerwein, residing professionally in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, born in Luxembourg, on the 24th of October 1968.
 - c) Miss Christiane Schreiber, residing professionally in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, born in Luxembourg, on the 1st of November 1967.
3. Has been appointed auditor:
LUX-AUDIT S.A., société anonyme, having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.
5. The registered office will be fixed at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French text and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: J. Treis, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1511. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046053/242/254.

(070044056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.595.

La société a été constituée suivant avec notarié de Maître Alphonse Lentz reçu en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 216 du 20 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007045127/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05488. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Yellow Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 55.729.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045131/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06604. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Tane Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TANE HOLDING S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TANE HOLDING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi »), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, Relation: LAC/2007/2868. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007046019/202/404.

(070044125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007045132/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06605. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045135/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06607. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

MagnaChip Semiconductor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.483.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045137/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06828. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

Extrait des résolutions des associés du 6 mars 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'Assemblée a nommé Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 6 mars 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong.

Pour MGP JAPAN CORE PLUS LLC (LUX) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007045185/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Arnoldy International Telecom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.420.

Le bilan rectificatif 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 2005 déposé le 11 janvier 2007 n° L070004972.04), enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045141/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06698. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Netra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.209.

Le bilan rectificatif 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 2005 déposé le 11 janvier 2007 n° L070005117.05), enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045144/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06696. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Tolosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TOLOSA HOLDING S.à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration

and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TOLOSA HOLDING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007. Relation: LAC/2007/2870. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007046057/202/404.

(070044049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Belworx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 105.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045146/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06687. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Il Piccolo Mondo s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 216, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 47.542.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045149/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Coller Iberica I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.232.

Il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 1^{er} juillet 2006:

- COLLER INTERNATIONAL PARTNERS IV-D L.P., ayant son siège social Fort Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

a cédé à

COLLER INTERNATIONAL PARTNERS IV LIMITED, ayant son siège social Tarfalger Court, P.O. Box 225, Lex Banques à St Peter Port, G1Y 3QL (Channel Islands)

484 parts sociales détenues dans la société COLLER IBERICA I S.à.r.l.;

et

- COLLER GERMAN INVESTORS GmbH & Co. KG, ayant son siège social Kardinal-Faulhaber Strasse 10 à D-80333 Munich

a cédé à

COLLER INTERNATIONAL PARTNERS IV LIMITED, ayant son siège social Tarfalger Court, P.O. Box 225, Lex Banques à St Peter Port, Guernsey G1Y 3QL (Channel Islands)

16 parts sociales détenues dans la société COLLER IBERICA I S.à.r.l.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045309/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Ruala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.773.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045150/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06372. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Distri Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 39.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045151/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06735. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

BCEE Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 54.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045152/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06733. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.658.

Extrait des résolutions des associés du 6 mars 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'Assemblée a nommé Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 6 mars 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong.

Pour MGP JAPAN CORE PLUS TMK HOLDINGS S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007045186/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.320.

—
EXTRAIT

En date du 12 mars 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.
- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007045164/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

A Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.809.

—
EXTRAIT

En date du 21 décembre 2006, les associés de la Société, DOUGHTY HANSON & Co V NOMINEES ONE LIMITED, DOUGHTY HANSON & Co V NOMINEES TWO LIMITED et OFFICERS NOMINEES LIMITED, ont transféré respectivement 250, 200 et 50 parts sociales qu'ils détiennent dans la Société à A ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.593, de sorte que A ALPHA S.à r.l. détient toutes les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour A BETA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007045187/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Toras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.229.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TORAS S.A., qui s'est tenue à Bascharage en date du 8 juin 2006, que

- Messieurs Georges M. Lentz jr, Thierry Glaesener et Robert Glaesener sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.
- Monsieur Philippe Glaesener est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. M. Lentz jr.

Administrateur

Référence de publication: 2007045189/2419/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Limpiar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.362.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 24 janvier 2007:

- Ancienne situation associé unique détenant 250 parts sociales:

ECOREAL S.A.

- Nouvelle situation associés:

	Parts sociales
Monsieur Przemyslaw KRYCH, résidant à Ul. Wiejska 12, 05-500 Jozefoslaw-Piaseczno, Pologne.	125
Mac Arthur's Park Corporation N.V., avec siège social à Berg Arrarat 1, Curaçao, Antilles Néerlandaises.	125
Total	250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour LIMPIAR S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045191/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Noel 1927 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.542.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007045192/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Orphee S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 35.423.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047578/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07113. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales entre LBREP II LION Sàrl et CAST-PARTNERS Sàrl exécutée en date du 1^{er} décembre 2006 avec effet au 26 mars 2007 entre LBREP II LION Sàrl et CAST-PARTNERS Sàrl, que 50 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune représentant ensemble 10% du capital social de la Société, sont détenues depuis le 26 mars 2006 par CAST-PARTNERS Sàrl, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre des Sociétés du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122.017.

Depuis cette date, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

	parts
LBREP II LION Sàrl:	450
CAST-PARTNERS Sàrl:	50

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, Réf. LSO-CC/06783. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Référence de publication: 2007045196/4170/25.

Inapa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 4.759.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2007

1. L'Assemblée accepte

- la démission de Monsieur Patrice Bourgeois de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 25 juillet 2006

la démission de Madame Maria Eriksson de son mandat d'administrateur avec effet rétroactif au 25 juillet 2006.

2. Est nommé comme nouvel administrateur avec effet rétroactif au 25 juillet 2006

Monsieur Joao Manuel, administrateur de société, demeurant 42, rue Bugeaud, F-75016 Paris

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 15 mars 2007

Monsieur Joao Manuel, administrateur de société, demeurant 42, rue Bugeaud, F-75016 Paris est nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007045197/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

TMF Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

—
Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 mars 2007, que les actionnaires ont accepté la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mars 2007 de Monsieur René

Antonius Rijntjes, né le 13 juin 1952 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse privée à Naarden (Pays-Bas), 2 B9 Chopinlaan, NL-1411 NH Naarden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Référence de publication: 2007045210/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.967.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 mars 2007 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission avec effet au 15 mars 2007 de M. Jean-Jacques Josset sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant:

- Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome, Italie, demeurant professionnellement au Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Le conseil décide de lui conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045211/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

RepcO 22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.185.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on January 24, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 22 S.A. on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 2, 2006, n^o 863, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.185. The articles of association of the Company have been modified for the

last time by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on October 10, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on December 27, 2006 n ° 2409.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 80,380.- (eighty thousand three hundred and eighty euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 80,380.- (eighty thousand three hundred and eighty euros) represented by 6,036 A Shares and 2,002 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,875,577.29 (four million eight hundred seventy five thousand five hundred and seventy seven euros twenty nine cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated January 24, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 10,940.- pursuant to the issuance of 955 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 139 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 10,940.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 10,940.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 91,320.- (ninety one thousand three hundred twenty Euros), represented by 9,132 (nine thousand one hundred thirty two) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 6,991 (six thousand nine hundred and ninety one) class A shares (the «A Shares») and 2,141 (two thousand one hundred and forty one) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,804,577.24 (four millions eight hundred and four thousand five hundred seventy seven Euros and twenty four Cents.»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately nine hundred and twenty-five Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 24 janvier 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 22 S.A., le 13 février 2006 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 2 mai 2006 n ° 863 et a son siège social au 69,

boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.185. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 octobre 2006 acte passé par-devant Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 27 décembre 2006 n° 2409.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 80.380,- (quatre vingt mille trois cent quatre vingt euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 80.380,- (quatre vingt mille trois cent quatre vingt euros) réparti en 955 Actions A et 139 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.875.723,29 (quatre million huit cent soixante quinze mille sept cent vingt trois euros et vingt neuf cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 24 janvier 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 10.940,- par l'émission de 955 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 139 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110 464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 10.940,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 10.940,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 91.320,-(quatre vingt et onze mille trois cent vingt Euros), représenté par 9.132 (neuf mille cent trente deux) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, divisées en 6.991 (six mille six cent quatre vingt et onze) actions de catégorie A (les «Actions A») et 2.141 (deux mille cent quarante et un) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.804.577,24 (quatre millions huit cent quatre mille cinq cent soixante dix sept Euros et vingt quatre Cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à neuf cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2007, vol. 540, fol. 85, case 12. GRE/2007/478. — Reçu 109,40 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007045270/231/125.

(070043645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

—
In the year two thousand and six on the twenty-ninth day of the month of December.

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the «Board») of GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (the «Company») pursuant to (i) the decision by the Board of 13th June 2006 (an extract of which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith), and (ii) the decision of the delegate of the Board dated 21st December 2006 (the «Decision»).

The Company, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 74.304, has been incorporated by deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 22nd January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 374 of 24th May 2000.

The articles of incorporation (the «Articles») were amended several times and for the last time by deed of the acting notary on 17th July 2006, published in the Mémorial n° 1908 of 11th October 2006.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

The Company has an authorized share capital of twenty-four million USD (\$ 24,000,000). Pursuant to the Articles, the Board has been authorized to issue shares within the authorized share capital of the Company, including pursuant to the exercise of stock options issued by the Company. On 13th June 2006 the Board resolved to delegate the power to acknowledge and to accept the exercise of stock options and subscription to shares of the Company and the Company issued (on 21st December pursuant to the Decision upon receipt of the total subscription price of one thousand seven hundred and forty USD (\$ 1,740) (being USD (\$ 60) per share), twenty-nine (29) fully paid class A Common Shares to Mr Kalpesh Patel. An amount of eighty-seven USD (\$ 87) was allocated to the share capital and the remainder to the share premium account.

(V) As a result of the above, item 5.2 of article 5 of the Articles is thus amended to read as follows:

«5.2 The issued capital of the Company is set at twelve million three hundred and twenty-six thousand four hundred and twenty-seven (12,326,427) USD represented by one million eight hundred and fifty thousand and five hundred and forty-eight (1,850,548) Class A Common Shares, two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and sixty-one (2,258,261) Preferred Shares, each with a par value of 3 USD each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,800.- Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant pour le conseil d'administration (le «Conseil») de GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (la «Société») suivant (i) une décision du Conseil du 13 juin 2006 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), et (ii) une décision du délégué du Conseil du 21 décembre 2006 (la «Décision») (dont une copie de chaque restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La Société, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.304, a été constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 22 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 374 du 24 mai 2000.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant le 17 juillet 2006, publié au Mémorial n° 1908 du 11 octobre 2006.

Laquelle comparante agissant ès qualités a demandé au notaire d'acter comme suit:

(IV) La Société a un capital social autorisé de vingt-quatre millions USD (\$ 24.000.000). Conformément aux Statuts, le Conseil a été autorisé à émettre des actions dans la limite du capital social autorisé de la Société, y compris suivant l'exercice des options de souscription d'actions émises par la Société. Le 13 juin 2006, le Conseil a décidé d'accepter l'exercice des options de souscription d'actions et la souscription à vingt-neuf (29) Actions Ordinaires de Catégorie A

de la Société et la Société a émis (i) le 21 décembre 2006, suivant la Décision, suite à la réception du prix total de souscription de mille sept cent quarante USD (\$ 1.740) (représentant soixante USD (\$ 60) par action), vingt-neuf (29) Actions Ordinaires de Catégorie A entièrement payées à M. Kalpesh Patel. Un montant de quatre-vingt-sept USD (\$ 87) a été alloué au capital social et le solde au compte de prime d'émission.

(V) Il résulte de ce qui précède que le point 5.2 de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«5.2. Le capital émis de la Société est fixé à douze millions trois cent vingt-six mille quatre cent vingt-sept (12.326.427 USD représenté par un million huit cent cinquante mille cinq cent dix-neuf (1.850.548) Actions Ordinaires de Catégorie A, deux millions deux cent cinquante-huit mille deux cent soixante et une (2.258.261) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale de 3 USD chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du présent acte sont évalués à 1.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, telle personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate que, sur demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction française.

A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 41, case 12. - Reçu 13,87 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045212/211/87.

(070043788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

RepcO 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.944.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on January 24, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 15 S.A. on December 23, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on March 21, 2006, n° 584, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 112.944.

The articles of association have been amended for the last time on October 10, 2006 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on December 27, 2006, n° 2412.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 584,250.- (five hundred eighty four thousand two hundred and fifty Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 584,250.- (five hundred eighty four thousand two hundred and fifty Euros) represented by 43,876 A Shares and 14,549 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 3,570,400.95 (three million five hundred seventy thousand four hundred Euros and

ninety five Cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated January 24, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 121,650.- pursuant to the issuance of 9,136 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 3,029 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110,464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 121,650.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 121,650.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 705,900.- (seven hundred five thousand nine hundred euros), represented by 70,590 (seventy thousand five hundred and ninety) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 53,012 (fifty three thousand twelve) class A shares (the «A Shares») and 17,578 (seventy thousand five hundred and seventy eight) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,266,914.68 (three millions two hundred sixty six thousand nine hundred fourteen euros and sixty eight cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand three hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 24 janvier 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 15 S.A., le 23 décembre 2006 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg- Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2006 n ° 584 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.944,-.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations daté du 27 décembre 2006, numéro 2412.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 584.250,- (cinq cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 584.250,- (cinq cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante euros) réparti en 43.876 Actions A et 14.549 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 3.570.400,95 (trois millions cinq cent soixante dix mille Euros et quatre Cents euros quatre vingt quinze cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 24 janvier 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 121.650,- par l'émission de 9.136 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 3.029 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à, Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH 12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 121.650,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 121.650,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 705.900,- (sept cent cinq mille neuf cent euros), représenté par 70.590 (soixante dix mille cinq cent quatre vingt dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune, divisées en 53.012 (cinquante trois mille douze) actions de catégorie A (les «Actions A») et 17.578 (dix sept mille cinq cent soixante dix huit) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.266.914,68 (trois millions deux cent soixante six mille neuf cent quatorze euros et soixante huit cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille trois cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2007, vol. 540, fol. 85, case 10. GRE/2007/476.— Reçu 1.216,50 euros.

Le Receveur , (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007045272/231/129.

(070043653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Repc 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.187.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on January 24, 2007.

An extract of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 24 S.A. on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 9, 2006, n ° 905, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.187. The articles of association have been amended for the last time on October 10, 2006 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on December 27, 2006 n ° 2409.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty three thousand euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty three euros) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five million euros), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated January 24, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 54,480.- pursuant to the issuance of 4,091 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 1,357 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 54,480.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 54,480.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 87,480 (eighty seven thousand four hundred and eighty Euros), represented by 8,748 (eight thousand seven hundred forty eight) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 6,569 (six thousand five hundred and sixty nine) class A shares (the «A Shares») and 2,179 (two thousand one hundred and seventy nine) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,863,842.70 (four millions eight hundred and sixty three thousand eight hundred and forty two Euros and seventy Cents).».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand five hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 24 janvier 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 24 S.A., le 13 février 2006 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 9 mai 2006 n° 905 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.187. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, prénommé, le 10 octobre 2006 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 27 décembre 2006 n° 2409.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à 33.000,- (trente trois mille euros) réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 24 janvier 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 54.480,- par l'émission de 4.091 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 1.357 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 54.480,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 54.480,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 87.480,-(quatre vingt sept mille quatre cent quatre vingt Euros), représenté par 8.748 (huit mille sept cent quarante huit) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, divisées en 6.569 (six mille cinq cent soixante neuf) actions de catégorie A (les «Actions A») et 2.179 (deux mille cent soixante dix neuf) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.863.842,70 (quatre millions huit cent soixante trois mille huit cent quarante deux Euros et soixante dix Cents.)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2007, vol. 540, fol. 86, case 2. GRE/2007/480. — Reçu 544,80 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007045235/231/124.

(070043695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Repc 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.942.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on January 24, 2007.

An extract of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 13 S.A. on December 23, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on March 21, 2006, n^o 584, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 112.942. The articles of association have been amended for the last time on October 10, 2006 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on December 27, 2006 n^o 2409.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty three thousand euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty three euros) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five million euros), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated January 24, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 33,410.- pursuant to the issuance of 2,509 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 832 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 33,410.- The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 33,410.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 66,410.- (sixty six thousand four hundred and ten Euros), represented by 6,641 (six thousand six hundred forty one) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 4,987 (four thousand nine eighty seven) class A shares (the «A Shares») and 1,654 (one thousand six hundred and fifty four) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,916,498.92 (four millions nine x hundred and sixteen thousand four hundred ninety eight Euros and ninety two Cents)».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 24 janvier 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 13 S.A., le 23 décembre 2005 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2006 n° 584 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.942. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, prénommé, le 10 octobre 2006 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 27 décembre 2006 n° 2409.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à 33.000,- (trente trois mille euros) réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 24 janvier 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 33.410,- par l'émission de 2.509 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 832 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 33.410,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 33.410,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 66.410,- (soixante six mille quatre cent dix Euros) représenté par 6.641 (six mille six cent quarante et une) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, divisées en 4.987 (quatre mille neuf cent quatre vingt sept) actions de catégorie A (les «Actions A») et 1.654 (mille six cent cinquante quatre) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.916.498,92 (quatre millions neuf cent seize mille quatre cent quatre vingt dix huit Euros et quatre vingt douze Cents.)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2007, vol. 540, fol. 85, case 9. GRE/2007/475. — Reçu 334,10 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007045239/231/123.

(070043692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

RepcO 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on January 24, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 10 S.A. on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on January 7, 2006 number 47 and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number B 110.728. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 10, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on December 20, n^o 2371 (hereinafter referred to as the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 567,610.- (five hundred sixty seven thousand six hundred ten euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 567,610.- (five hundred sixty seven thousand six hundred ten euros) represented by 42,626 A Shares and 14,135 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 3,612,091.81 (three millions six hundred twelve thousand ninety one euros and eighty one cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated January 24, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 666,070.- pursuant to the issuance of 50,023 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 16,584 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD.(the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 666,070.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 666,070.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,233,680.- (one million two hundred thirty three thousand six hundred eighty euros), represented by 123,368 (one hundred twenty three thousand three hundred sixty eight) shares

having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 92,649 (ninety two thousand six hundred forty nine) class A shares (the «A Shares») and 30,719 (thirty thousand seven hundred nineteen) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»;

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 1,947,165.56 (one million nine hundred forty seven thousand one hundred sixty five euros and fifty six cents).».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately eight thousand five hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 24 janvier 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 10 S.A., le 15 septembre 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 janvier 2006 n^o 47 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.728. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 octobre 2006, publié Mémorial Recueil des Sociétés et Associations daté du 20 décembre 2006 n^o 2371 (ci-après, la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 567.610,- (cinq cent soixante sept mille six cent dix euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 567.610,- (cinq cent soixante sept mille six cent dix euros) réparti en 42.626 Actions A et 14.135 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 3.612.091,81 (trois millions six cent douze mille quatre vingt onze euros et quatre vingt et un cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 24 janvier 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 666.070,- par l'émission de 50.023 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 16.584 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 666.070,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 666.070,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 1.233.680,- (un million deux cent trente trois mille six cent quatre vingt euros), représenté par 123.368 (cent vingt trois mille trois cent soixante huit) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 92.649 (quatre vingt douze mille six cent quarante neuf) actions de catégorie A (les «Actions A») et 30.719 (trente mille sept cent dix neuf) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 1.947.165,56 (un million neuf cent quarante sept mille cent soixante cinq euros et cinquante six cents.)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à huit mille cinq cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2007, vol. 540, fol. 85, case 6. — Reçu 6.660,70 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007045242/231/126.

(070043679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Gem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.913.

— EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en session extraordinaire au siège social le 26 février 2007 à 11.00 heures que:

- le mandat des administrateurs, M. Jean-Paul Goerens, Mme Simone Retter et Mme Colette Wohl, a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011;

- que le mandat du commissaire aux comptes, GLOBALSERV S.A. a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- que le siège social a été transféré au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007047585/312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.
